

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

**Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :**

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

**Fiches pratiques de service-public.fr**

**Quelles aides financières peut-on percevoir pour faire des travaux dans son logement ?**

Des aides financières peuvent être versées pour la réalisation de travaux dans votre logement. Elles s'adressent, selon les cas, aux **propriétaires occupants, propriétaires bailleurs, locataires**.

Un **simulateur** présente les différentes aides financières dont vous pouvez bénéficier :

- [Estimer ses droits aux aides à la rénovation énergétique](#)

Simulateur

Pour définir les travaux les plus utiles et les plus rentables pour votre logement, il est recommandé de faire appel à un **conseiller spécialisé** en rénovation de l'habitat :

**Où s'adresser ?**

**Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')**

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des [conseillers de France Rénov'](#).

**Par téléphone**

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

La situation diffère selon que vous êtes propriétaire occupant, bailleur ou locataire :

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (**si vous remplissez les conditions d'attribution**) :

[MaPrimeRénov'](#)

[Certificats d'économie d'énergie \(CEE\)](#)

[Prime Coup de pouce Chauffage](#)

[Éco-prêt à taux zéro](#)

Prêt à l'amélioration de l'habitat de la [caisse d'allocations familiales \(Caf\)](#)

[MaPrimeAdapt'](#) ou le [crédit d'impôt pour adaptation du logement à l'âge ou au handicap](#)

[Aide à l'insonorisation de votre logement proche d'un aéroport](#)

**À savoir**

Certaines de ces aides sont cumulables.

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (**si vous remplissez les conditions d'attribution**) :

[MaPrimeRénov'](#)

[Éco-prêt à taux zéro](#)

[Aide à l'insonorisation de votre logement proche d'un aéroport](#)

**À savoir**

Certaines de ces aides sont cumulables.

Vous pouvez bénéficier des aides suivantes (**si vous remplissez les conditions d'attribution**) :

[MaPrimeAdapt'](#) ou le [crédit d'impôt pour des dépenses d'équipement conçu pour les personnes âgées ou handicapées](#)

[Certificats d'économie d'énergie \(CEE\)](#)

[Prime Coup de pouce Chauffage](#)

**À savoir**

Certaines de ces aides sont cumulables.

**Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat**

[Aides de l'Anah](#)

[MaPrimeRénov'](#)

[MaPrimeRénov' Copropriété](#)

[MaPrimeAdapt'](#)

[Autres aides](#)

**Aides "Certificats d'économie d'énergie (CEE)" et Primes**

[CEE "Standard"](#)

[Coup de pouce Chauffage](#)

[Coup de pouce Rénovation performante de bâtiment résidentiel collectif](#)

[Autres aides](#)

[Éco-PTZ « Standard »](#)

[Éco-PTZ Copropriétés](#)

[Prêt avance mutation ne portant pas intérêt \(également appelé Prêt avance rénovation – PAR +\)](#)

[Prêt de la Caf](#)

[Insonorisation d'un logement proche d'un aéroport](#)

**Questions – Réponses**

- [Rénovation énergétique : comment cumuler l'éco-PTZ avec MaPrimeRénov' ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

**Et aussi...**

- [Aides et prêts pour l'amélioration et la rénovation énergétique de l'habitat](#)
- [Utilisation du logement et travaux par le locataire](#)

**Pour en savoir plus**

- [Guide des aides financières de l'Anah](#)  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [France Rénov' : le service public vous guide dans vos travaux de rénovation énergétique](#)  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Site de la prime de transition énergétique "MaPrimeRénov'"](#)  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)
- [Mon Accompagnateur Rénov' simplifie et sécurise votre rénovation énergétique](#)  
Source : Agence nationale de l'habitat (Anah)

**Où s'informer ?**

- **Conseillers spécialisés en travaux de rénovation de l'habitat (France Rénov')**

Permet de se faire accompagner gratuitement dans ses travaux de rénovation par des [conseillers de France Rénov'](#).

**Par téléphone**

**0 808 800 700**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h. Vous devez avoir votre dernier avis d'imposition.

Service gratuit + coût d'un appel

**Services en ligne**

- [Estimer ses droits aux aides à la rénovation énergétique](#)  
Simulateur
- [Rechercher les aides pour la rénovation de l'habitat](#)  
Simulateur

**Textes de référence**

- [Réponse ministérielle du 26 juin 2020 relative au dispositif "isolation à 1 euro"](#)

**Plus d'infos**



**Services techniques: Urbanisme**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)

[mail](#)



**Ville de  
Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*